

Fait à Aix en Provence  
Le 07 septembre 2026

## **Défendre les libertés associatives, c'est défendre notre démocratie**

Depuis des décennies, les Maisons des Jeunes et de la Culture, les Maisons Pour Tous et associations partenaires occupent une place singulière dans nos villes et nos villages. Elles accueillent des enfants, des jeunes, des familles, des bénévoles et des habitants de toutes générations. Elles permettent de pratiquer une activité, de se rencontrer, de débattre, de créer, de s'engager et, tout simplement, de faire société.

Derrière le sigle « MJC », il y a pourtant bien davantage qu'un équipement ou qu'un programme d'activités.

Il y a une idée profondément démocratique : celle que les citoyens doivent pouvoir disposer d'espaces autonomes pour se réunir, agir collectivement et participer à la vie de leur territoire.

Or, dans plusieurs territoires de notre région, les associations sont aujourd'hui confrontées à des décisions qui peuvent remettre brutalement en cause leur fonctionnement : baisses importantes de subventions, remise en question de conventions, incertitudes concernant les locaux ou les moyens humains.

La situation récemment rencontrée par la MJC de Monteux en est une illustration particulièrement forte, avec une diminution drastique ( - 90%) de son soutien municipal. D'autres structures du réseau connaissent également des périodes d'incertitude concernant leurs conventions ou leurs financements.

Bien sûr, les collectivités territoriales sont elles-mêmes confrontées à des contraintes financières importantes que nous ne pouvons ignorer.

Une association ne peut exercer pleinement sa mission si son existence dépend, chaque année, de décisions susceptibles de remettre brutalement en cause plusieurs décennies de travail.

Une MJC n'est pas un prestataire, ni un simple opérateur chargé d'exécuter des activités pour le compte des collectivités.

Elle est une association d'éducation populaire, administrées par des citoyens bénévoles et construites autour d'un projet associatif.

Une MJC doit pouvoir travailler avec une municipalité tout en conservant son autonomie. Elle doit pouvoir soutenir une initiative citoyenne, organiser un débat, accueillir la diversité des opinions ou porter une parole différente sans craindre que cette liberté ne fragilise son avenir.

La coopération avec les pouvoirs publics ne doit jamais devenir une relation de dépendance politique ; la course aux appels à projet met les associations en concurrence avec le risque de les transformer en prestataire de politique déconnecté de la réalité du terrain.

C'est cela, la liberté associative et elle ne concerne pas seulement les associations. Elle concerne directement la vitalité de notre démocratie locale.

Notre région compte un réseau de plusieurs dizaines de MJC, MPT et associations d'éducation populaire ; des milliers d'habitants y franchissent les portes. Des centaines de professionnels y travaillent et, surtout, des milliers de citoyens s'y engagent, donnent du temps, construisent des projets et prennent des responsabilités bénévoles.

Dans une époque marquée par l'isolement, les fractures sociales, la défiance envers les institutions et la montée des tensions dans le débat public, ces espaces sont précieux.

Dans une MJC, la démocratie n'est pas seulement un principe écrit dans un texte.

Elle se pratique lorsqu'un adhérent propose un projet ; lorsqu'un habitant devient administrateur de son association ; lorsque des personnes qui ne se seraient probablement jamais rencontrées ailleurs construisent quelque chose ensemble.

Elle se pratique lorsque l'on apprend à débattre, à écouter et parfois à ne pas être d'accord.

L'argent public ne doit pas acheter le silence même si l'utilisation des fonds et le respect des engagements conventionnels nécessite un contrôle; il ne saurait conférer un droit de tutelle sur son projet associatif, sa gouvernance ou sa liberté de parole. Les collectivités territoriales sont des partenaires historiques et indispensables des MJC. Dans l'immense majorité des territoires, élus, associations et professionnels travaillent ensemble avec confiance. Nous voulons préserver et renforcer cette coopération.

Un financement public soutient une mission d'intérêt général ; il n'achète ni l'adhésion politique ni le silence d'une association.

Une association doit pouvoir interpeller une politique publique, défendre ses adhérents ou exprimer un désaccord sans craindre pour son financement ou ses locaux. C'est cela la République à notre sens.

De la même manière, l'alternance politique dans une commune ne devrait jamais conduire à considérer les associations existantes comme appartenant à la majorité précédente.

Les MJC n'appartiennent à aucun parti et à aucun élu, elles appartiennent d'abord à leurs adhérents, à leurs bénévoles et aux habitants qui les font vivre.

Nous pensons qu'il est urgent de reconstruire un véritable pacte de confiance entre pouvoirs publics et associations.

Cela suppose des conventions pluriannuelles lorsque cela est possible, des décisions financières suffisamment anticipées, un dialogue avant toute modification majeure des partenariats et la reconnaissance pleine et entière de l'autonomie des projets associatifs.

Cela suppose également de reconnaître ce que représentent les associations dans l'économie et dans la cohésion de nos territoires : des emplois, des compétences professionnelles, des bénévoles engagés, mais aussi une capacité incomparable à créer du lien entre les habitants.

Nous restons attachés à quelques principes fondamentaux : la liberté de conscience, l'émancipation, la participation citoyenne, la démocratie et l'indépendance associative.

Nous appelons donc les élus locaux, les parlementaires, les services de l'État et l'ensemble des acteurs publics à considérer les libertés associatives comme ce qu'elles sont réellement : l'une des conditions du fonctionnement de notre démocratie et de la République.

À l'heure où notre société cherche des espaces capables de recréer de la confiance et du collectif, nous devrions nous garder de fragiliser ceux qui existent déjà.

Les MJC et les structures associatives sont de ces lieux.

Et nous continuerons, avec les bénévoles, les professionnels, les habitants et les collectivités qui partagent cette ambition, à les faire vivre.

Jean-Luc BARON

Président, pour le Conseil d'Administration de MJC région sud.

